Publié le

ID: 031-213105471-20231214-DEL2023_5_16-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

-Séance du 14 décembre 2023-

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre, le Conseil municipal de la commune de Seysses dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 24

Procurations: 5

Membres excusés : 0

Date de convocation: 08/12/2023

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :

Votants: 29

15/12/2023

Présents :

Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Dominique ALM, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magalie GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Sébastien CHAUDERON, Philippe RIGAL, Morgane CARRA, Valentin DE MUER, Nathalie CARLES-SALMON, Olivier CHAPRON, Vicky VALLIER, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT, Françoise

MALEPLATE.

Procurations:

Orlane LABAT à Malika BENSOUICI, Jérôme PUILLET à Jérôme BOUTELOUP, Elodie ALBA à Magali PATINET, Vincent SOUBIRON à Nathalie CARLES-SALMON, Gilles DURET à Jean-Paul

ROBERT.

Secrétaire :

Philippe RIGAL

N° DEL/2023-5-16

Vu l'avis de France Domaine du 18 octobre 2023 annexé à la présente délibération.

Considérant la nécessité de procéder à une régularisation foncière suite à la création du giratoire route de Toulouse.

Considérant que les parcelles AH 404 et 405, issues de la division de la parcelle AH 200, propriétés de la commune, accueillent le giratoire aménagé en 2018 ainsi que le cheminement dévoyé à cette occasion du canal de la Vie Torte.

Considérant qu'il convient donc de régulariser l'assise foncière du giratoire et du canal en cédant, au prix de 1 €, au Département de la Haute-Garonne les parcelles communales cadastrées section AH n°404 et 405.

Cession au département de la Haute-Garonne des parcelles AH 404 et 405 pour régularisation foncière : création giratoire route de Toulouse (château d'eau)

Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

-D'approuver la cession des parcelles cadastrées section AH n°404 et 405 d'une contenance respective de 1600 m² et 163 m², au Conseil Départemental de la Haute-Garonne au prix global de 1 €.

-D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette cession.

Rapporteur: Monsieur Dominique ALM, Maire-Adjoint

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit au registre sont les signatures, pour copie conforme.

Le Maire. Jérôme BOUTELOUP

IMPRIM'VERT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de foulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, et de sa réception par le représentant de l'Etat s'il s'agit d'un acte soumis à cette obligation de transmission en vertu des dispositions de l'article Mod. 540730 - 04/22 Fabrègue EntrepriseRage il [1] L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le



ID: 031-213105471-20231214-DEL2023_5_16-DE



Liberté Égalité Fraternité Envoyé en préfecture le 21/12/2023 Recu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID: 031-213105471-20231214-DEL2023_5_16-DE

Direction générale des Finances publiques

Direction régionale des Finances publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne

Direction régionale des Finances publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne

Pôle d'évaluation domaniale Cité administrative - Bâtiment C 31098 TOULOUSE Cedex 6

Téléphone : 05 34 44 83 05

mél: drfip31.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE:

Affaire suivie par : Claude DROUOT

Téléphone: 05 34 44 83 09

Courriel: claude.drouot@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur régional des Finances Publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne

à

Monsieur le Maire Commune de SEYSSES

Toulouse, le 18/10/2023

LETTRE VALANT AVIS

Objet : Rétrocession de voirie au département

Madame, Monsieur,

Suite à votre saisine du service du Domaine (saisine DS n° 14602546 du 16/10/2023), je vous informe que les rétrocessions de voiries (au sens strict) correspondant à des transferts de charges entre collectivités locales entrent dans le cadre d'une procédure simplifiée.

Au cas présent, les parcelles cadastrées AH 404 et 405 d'une superficie respective de 1.600 m² et 163 m², qui accueillent un cheminement le long d'un giratoire, peuvent être cédées par la commune de Seysses au Département à l'euro symbolique.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Pour le Directeur régional des Finances publiques d'Occitanie et du Département de la Haute-Garonne et par délégation,

L' Inspecteur des Finances Publiques

Claude DROUOT

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Commune: SEYSSES (547)
Section :
Feuilles(s):
Echelle d'origine :
Echelle d'édition : 1/1000
Qualité du plan :
Date de l'édition : 26/08/2020
Support numérique :

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 2320 D Document vérifié et numéroté le 26/08/2020 A CDIF Muret
Par Alexandra Desruelles
Inspectrice des finances publiques
Signé

Cachet du service d'origine :

MURET 159 Avenue Jacques Douzans

31600 MURET Téléphone : 05, 62 .23 .12 .40 Fax : 05.62.23.12.32 cdif.muret@dgfip.finances.gouv.fr

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par le
propriétaires soussignés (3) a été établi (1) : 💢 👣
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué
I sur le terrain :
C - D'après un plan d'arpentage de bornage, dont copie
ci-jointe, dressé le par
géomètre à
Les proprietaires de differit avoir pris comaissance
des informations parées au dos de la chemise 6463.
A, le
cation
, c ²⁰

7.	The state of the s
D'aprè	s le document d'arpentage dresse S-EXO
Par	Olivier Saint-criq Olivier SAINT-CRIQ (2)
Réf.:	19089 16, rue du Béarnais
Le	CS 38019
	31080 TOULOUSE CEDEX 6
	Tél. 05 61 23 31 56
	Nº D'INSCRIPTION : 05341

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par vole de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux mêmes le piquetage.

(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

Envoyé en préfecture le 21/12/2023 Reçu en préfecture le 21/12/2023 1564100 ID: 031-213105471-20231214-DEL2023_5_16-DE : 58 5 201



202

125

206

1564000

201

124

200

404

405

202

8